



**DDI DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX  
01 48 18 88 29 • [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) • [www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)



Paris, le 21 avril 2020

## **2<sup>ème</sup> CHSCT des DDI consacré au Coronavirus le 16 avril 2020**

Un deuxième CHSCT-DDI exceptionnel, dédié à la crise sanitaire, s'est déroulé en audioconférence jeudi 16 avril. Il était réuni à la demande unanime des organisations syndicales<sup>1</sup>

L'**UNSA** était représentée par : Franck BAUDE, Martine HARNICHARD, Jacqueline GOUDOUX, Olivier CLEMENÇON et Alain PARISOT.

Lors de cette deuxième réunion spéciale « Covid-19 » l'**UNSA** a demandé que les agents des DDI, engagés eux aussi à tous les niveaux pour assurer la continuité du service public, ne soient pas les grands oubliés de la reconnaissance exprimée par le Président de la République (*accès à une prime exceptionnelle*) mais aussi de garantir leur sécurité, sans concession, et de leur permettre de continuer à faire face avec sérénité.

Afin d'assurer de bonnes conditions de travail des agents et de préparer les protocoles de conditions de retour au travail, l'**UNSA** a demandé à l'Administration, dès maintenant et dans le cadre d'un dialogue social approfondi, d'anticiper l'après confinement.

*Sur ce point, l'Administration souligne que les services commencent à travailler sur des instructions collectives avec d'autres ministères, avec des focales sur certaines missions (prise en compte des agents concernés par des pathologies à risques, des agents sans solution de garde pour leurs enfants...). Elle précise que tous les agents ne reprendront pas le travail en même temps.*

**L'UNSA** demande que tous les CHSCT des DDI soient réunis rapidement, pour cibler en amont les procédures de sortie de crise et demande la mise en place de Plans de Prévention des Risques d'après confinement.

*L'Administration annonce qu'elle rappellera à nouveau aux directeurs que les mesures barrières et les PCA sont de leur ressort. Qu'en période de confinement la tenue de CHSCT locaux peut avoir lieu sous forme d'audioconférences. Les directeurs doivent faire connaître, précisément, à chaque agent, la position dans laquelle il est placé.*

---

<sup>1</sup> L'Administration a en conséquence programmé un nouveau CHSCT de suivi de situation le 27 avril et un le 7 mai consacré au déconfinement.

Malgré la ferme opposition de l'**UNSA** (et des autres organisations syndicales) face aux choix imposés dans l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la Fonction Publique de l'État et la Fonction Publique Territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire, *l'Administration fait savoir qu'il serait difficile de revenir sur ses termes mais précise qu'elle va travailler avec les Ministères pour tendre à une harmonisation de sa mise en œuvre en DDI.*

L'**UNSA** a rappelé que cet arbitrage sur les congés a été fait sans concertation aucune des représentants du personnel. Les choix opérés sont complètement à rebours de l'attitude attendue du Gouvernement qui salue par ailleurs l'engagement des agents publics.

Face à l'ensemble de ces constats, l'**UNSA** persiste à réclamer une instruction RH complémentaire afin de préciser clairement tous les sujets précités. Elle fait encore cruellement défaut, un mois après le début du confinement.

*Pour ce qui concerne les mesures de protection, le Ministère de l'Intérieur indique prendre à sa charge l'achat des masques et du gel hydro-alcoolique à destination des DDI. Un ratio a été établi par rapport au taux de présence dans les services. Les équipements sont ensuite acheminés vers les préfetures puis dispatcher dans les DDI et sont destinés en priorité aux collègues qui vont sur le terrain et/ou en contact avec le public.*

Sur ce point, l'**UNSA** rappelle avoir demandé un état des lieux des équipements de protection existants. En effet, certaines missions ne sont pas encore bien identifiées et des collègues ne sont pas dotés d'équipements alors qu'ils devraient en bénéficier.

L'**UNSA** demande également la prise en compte de la pression subie par de nombreux agents en cette période difficile de confinement. *Sur ce thème des RPS, l'Administration souligne que chaque département ministériel a mis en œuvre un dispositif de soutien à disposition des agents des DDI relevant de leur périmètre.*

**L'UNSA, craignant un fort impact psychologique consécutif à cette situation de crise,** demande que l'ensemble de ces dispositifs d'écoute soit maintenu au-delà de la reprise progressive des activités.

**L'UNSA revendique la tenue impérative et prochaine des CHSCT locaux dont le sujet majeur devra être, non pas le bilan des Plans de Continuité d'Activités qui devra être effectué dans un deuxième temps, mais l'organisation de la reprise d'activités à la fin du confinement, à la lumière de la stratégie qu'exposera le Gouvernement : recommandations indispensables à mettre en œuvre au travers d'un protocole détaillé, prise en compte de certains métiers (exemple : IPCSR, contrôles ou inspection de terrain...), protection maximale des agents et de leur famille (exemple des cas « contacts »), situations particulières (agents à risques, solutions à trouver pour les gardes d'enfants...).**



**DDI DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX  
01 48 18 88 29 • [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) • [www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)



Paris, le 16 avril 2020

## **DECLARATION LIMINAIRE DU CHSCT DES DDI DU 16 AVRIL 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les fonctionnaires, en plein cœur de cette crise sanitaire inédite, les agents publics, mobilisés au service de la population et de l'État, attendent de l'administration qu'elle agisse de manière exemplaire afin d'assurer des conditions sécurisées d'exercice de leur métier, le présent CHSCT des DDI étant en cela une des instances privilégiées pour porter ce message en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.

Comme notre pays est en guerre sanitaire contre un virus particulièrement malveillant, tous les personnels les plus exposés, engagés dans cette lutte citoyenne, qui participent à l'effort de la Nation, en première ligne au quotidien ou en seconde ligne, doivent bénéficier d'une protection maximale de la part de l'État employeur qui les mobilise.

Contrairement aux militaires, qui s'engagent en pleine conscience de la potentialité de mort dans l'exercice de leur métier, la population des « invisibles », selon le terme très inapproprié dévolu actuellement et qui se trouve en première ligne aujourd'hui, n'a jamais adhéré à ce principe !

Nous saluons et remercions tous nos collègues des services de santé, quel que soit leur métier, pour leur engagement dévoué, ainsi que tous ceux qui sont sur leur lieu de travail pour nettoyer, alimenter, faire respirer et vivre notre société.

La reconnaissance des agents publics mobilisés dans cette crise, exprimée par le Président de la République, est concrétisée depuis hier par l'accès à une prime exceptionnelle.

En ce qui concerne les agents des DDI, engagés eux aussi à tous les niveaux pour assurer la continuité du service public, même en plein cœur d'une crise planétaire, l'**UNSA** demande, solennellement, qu'ils ne soient pas les grands oubliés de cette reconnaissance mais aussi de garantir leur sécurité, sans concession, et de leur permettre de continuer à faire face avec sérénité.

Il s'agit donc bien, dès maintenant, d'assurer leurs conditions de travail, mais aussi, d'ores et déjà, de préparer les protocoles des conditions de retour au travail. L'administration doit, dès maintenant et dans le cadre d'un dialogue social approfondi, anticiper l'après confinement.

Pour l'**UNSA**, la santé et la sécurité de tous s'inscrivent dans la prise en compte et la mise en œuvre de conditions et garanties indispensables, ce qui ne peut se faire qu'ensemble !

Mais aujourd'hui nous n'en sommes pas au déconfinement et la réalité du terrain est la suivante :

- Des équipements de protection encore trop souvent inexistantes ou dont l'efficacité peut être mise en doute ;
- Une organisation imparfaite du travail en présentiel comme à distance ;
- Une grande disparité des Plans de Continuité d'Activité (PCA), que ce soit sur l'existence, la mise à jour ou le contenu, notamment par rapport aux mesures de sécurité et à la définition des missions dites « essentielles » ;
- Une grande disparité sur la tenue ou la consultation des CHSCT dans les structures ;
- Une crise qui met en exergue la faible réalité du dialogue social, déjà constatée en DDI ;
- Une tendance à modifier le temps de travail, avec passage du télétravail en ASA, de manière arbitraire, dès que l'activité est réduite ou semble insuffisante ;
- Des difficultés dans le télétravail, dues au manque de préparation et aux capacités des outils à supporter un télétravail de masse, notamment les logiciels ou les VPN pour des accès à distance ;
- Des difficultés liées à la méconnaissance de la charte des temps et le droit à la déconnexion ;
- De grandes disparités, dues à l'interprétation des textes par la hiérarchie, notamment au sujet de la prise des jours ARTT ou des jours de congés.

Face à ces constats, l'**UNSA** continue à réclamer une instruction RH complémentaire afin de préciser clairement tous les sujets précités. Elle fait encore cruellement défaut, un mois après le début du confinement.

Par ailleurs, l'**UNSA** est en désaccord profond avec le sort réservé, par l'ordonnance adoptée hier en Conseil des Ministres, aux congés et jours de RTT, en-dehors de toute concertation avec les représentants des personnels. Les choix opérés sont complètement à rebours de l'attitude attendue du Gouvernement qui salue par ailleurs l'engagement des agents publics.

L'**UNSA** a aussi été choquée par les conditions de mise en œuvre de la Réserve Civique qui prévoient que les agents publics volontaires bénévoles soient placés en position de congés annuels s'ils se trouvent en ASA faute de missions télétravaillables. Il est illusoire de penser que dans les conditions de contraintes engendrées par le confinement et parfois le couvre-feu, l'agent public pourra exercer une activité bénévole au-delà des horaires de travail ou de présence, sans être de plus couvert par une assurance durant cette période.

De plus, nous attirons l'attention sur le fait que des problèmes de RPS, d'isolement de personnes, ainsi que de stress, mais aussi de TMS, se font de plus en plus prégnants dans la situation de confinement actuel. Ils ne cesseront pas dès la reprise.

L'**UNSA** demande que tous les agents en DDI puissent avoir accès à un soutien psychologique accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'instar de ce qui est déjà réalisé dans certains ministères, et que ce dispositif soit maintenu plusieurs mois.